

---

# COURRIER RECOMMANDÉ<sup>MC</sup> DU RÉGIME INTÉRIEUR

<b>1</b>	<b>En quoi consiste le service Courrier recommandé?</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Articles non admissibles.</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Dimensions et poids.</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Tarifs.</b>	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Options de paiement.</b>	<b>2</b>
5.1	Preuves de paiement.	2
5.2	Modes de paiement.	3
<b>6</b>	<b>Aperçu des normes de livraison.</b>	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>Caractéristiques.</b>	<b>3</b>
7.1	Signature.	4
7.2	Preuve de dépôt.	4
7.3	Confirmation de livraison (repérage).	4
7.4	Couverture pour perte ou dommages.	4
7.5	Renvoi à l'expéditeur.	4
7.6	Réexpédition du courrier.	4
<b>8</b>	<b>Options.</b>	<b>5</b>
8.1	Copie de la signature.	5
8.2	Couverture supplémentaire.	5
8.3	Cécogrammes.	5
<b>9</b>	<b>Étiquettes et documents requis.</b>	<b>5</b>
<b>10</b>	<b>Emballage.</b>	<b>6</b>
<b>11</b>	<b>Adressage.</b>	<b>6</b>
<b>12</b>	<b>Dépôt des articles Courrier recommandé.</b>	<b>6</b>
<b>13</b>	<b>Livraison des articles Courrier recommandé.</b>	<b>6</b>

## 1 EN QUOI CONSISTE LE SERVICE COURRIER RECOMMANDÉ?

Le service Courrier recommandé est offert aux clients qui requièrent une preuve de dépôt et/ou une preuve de livraison. Ce service garantit la signature du destinataire ou de son représentant et fournit à l'expéditeur une preuve de dépôt, une copie de la signature et une confirmation de la date de livraison.

Les articles Courrier recommandé peuvent être constitués :

- d'articles Poste-lettres;
- de documents;
- de pièces de monnaie, bijoux, métaux précieux travaillés ou non, pierres précieuses, timbres-poste oblitérés ou non, billets de banque, actions, obligations, coupons d'obligations ou tout autre titre négociable par le porteur, billets de loterie ou chèques de voyage (aucune indemnité ne sera payée pour ces articles);
- de cécogrammes.

### Les clients qui possèdent un contrat à commandes

Postes Canada offre une enveloppe Courrier recommandé prépayé (CRP) qui inclut tous les caractéristiques et les options du Courrier recommandé avec l'exception de l'option de couverture additionnelle.

**REMARQUE :** Les produits et services sont sujets aux conditions énoncées dans les [Conditions générales](#). Voir plus particulièrement, la section « convention entière ».

## 2 ARTICLES NON ADMISSIBLES

Le service Courrier recommandé ne peut être utilisé pour transmettre des articles interdits par la loi au Canada ou définis comme des marchandises dangereuses. Voir [Objets inadmissibles](#) pour de plus amples renseignements.

**REMARQUE :** Les services *Priorité*<sup>MC</sup> Demain matin, Xpresspost<sup>MC</sup>, Colis accélérés<sup>MC</sup> et Colis standard<sup>MC</sup> ne peuvent être combinés au service Courrier recommandé.

## 3 DIMENSIONS ET POIDS

Chaque article Courrier recommandé doit respecter les exigences de dimensions et poids énumérées dans le Tableau 1.

**Tableau 1 : Dimensions et poids pour le service Courrier recommandé**

CATÉGORIE		LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	POIDS	RATIO DES DIMENSIONS
Standard	max.	245 mm	156 mm	5 mm	50 g	2,6
	min.	140 mm	90 mm	0,18 mm	3 g	1,31
Articles surdimensionnés	max.	380 mm	270 mm	20 mm	500 g	–
	min.	140 mm	90 mm	0,18 mm	5 g	–
<b>Enveloppes prépayées</b>						
Standard lettre		240 mm	150 mm	–	50 g	–
Autre lettre		318 mm	241 mm	–	200 g	–

**REMARQUE :** On entend par ratio des dimensions, la relation entre la longueur et la largeur. Les articles standard doivent être de forme rectangulaire. Les articles qui ne sont pas conformes à ce ratio (p.ex., articles carrés) sont assujettis aux tarifs Autres Poste-Lettres.

## 4 TARIFS

Pour obtenir des renseignements sur les tarifs :

- voir [Tarifs de Postes Canada](#).

**REMARQUE :** Les tarifs pour les enveloppes prépayées sont comme suit :

- Tarif du courrier recommandé en sus de l'affranchissement de la poste-lettres jusqu'à 50 g pour le format standard ;
- Tarif du courrier recommandé en sus de l'affranchissement de la poste-lettres non standard jusqu'à 200 g pour le format autre lettre.

## 5 OPTIONS DE PAIEMENT

### 5.1 Preuves de paiement

Le Tableau 2 énumère les preuves de paiement qui s'appliquent aux articles Courrier recommandé, sous réserve de certaines conditions et restrictions.

**Tableau 2 : Preuves de paiement pour le service Courrier recommandé**

CLIENT TITULAIRE D'UNE CONVENTION	CONSOMMATEUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• empreinte d'affranchissement</li> <li>• timbre-poste</li> <li>• vignette postale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• timbre-poste</li> </ul>

## 5.2 Modes de paiement

Le Tableau 3 énumère les modes de paiement qui s'appliquent aux articles Courrier recommandé, sous réserve de certaines conditions et restrictions.

**Tableau 3 : Modes de paiement pour le service Courrier recommandé**

CLIENT TITULAIRE D'UNE CONVENTION	CONSOMMATEUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• argent comptant*</li> <li>• carte de crédit (là où c'est possible)</li> <li>• carte de débit (là où c'est possible)*</li> <li>• chèque d'entreprise</li> <li>• compte</li> <li>• machine à affranchir</li> <li>• mandat-poste*</li> <li>• timbre-poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• argent comptant</li> <li>• carte de crédit (là où c'est possible)</li> <li>• carte de débit (là où c'est possible)</li> <li>• chèque certifié</li> <li>• chèque de voyage</li> <li>• mandat-poste</li> <li>• timbre-poste</li> </ul>

- \* Seuls les clients qui se présentent à un bureau de poste peuvent payer au moyen d'argent comptant, d'une carte de débit ou d'un mandat-poste.

Pour de plus amples renseignements, voir [Paiement des dépôts](#).

## 6 APERÇU DES NORMES DE LIVRAISON

Les normes de livraison sont une estimation du temps qui pourrait être nécessaire pour livrer le courrier. Ces normes de livraison ne sont pas garanties.

**Tableau 4 : Normes de livraison pour le service Courrier recommandé**

ZONE DE LIVRAISON	LOCALE	PROVINCIALE	NATIONALE
Principaux centres urbains	2 jours	3 jours	4 jours
Centres secondaires	2 jours	3 jours	4 jours
Centres éloignés et régions du Nord	2 jours	jusqu'à 6 jours	jusqu'à 8 jours

Pour plus de détails sur les normes de livraison Courrier recommandé, voir [Normes de livraison à la section 2.6 Courrier recommandé](#).

## 7 CARACTÉRISTIQUES

Une caractéristique est comprise dans le service de base. Les caractéristiques disponibles sont expliquées ci-dessous.

## 7.1 Signature

On peut obtenir, sans frais, une signature au moment de la livraison. La signature de la personne ayant signé le récépissé est disponible, habituellement à compter de midi le jour ouvrable suivant la livraison, sur le site Web de Postes Canada au site [canadapost.ca/cpotools/apps/track/personal/findByTrackNumber?execution=e2s1](http://canadapost.ca/cpotools/apps/track/personal/findByTrackNumber?execution=e2s1) ou en communiquant avec le Service à la clientèle au 1.888.550.6333. Certaines exceptions s'appliquent aux petites localités.

## 7.2 Preuve de dépôt

Le service Courrier recommandé permet d'obtenir une confirmation que l'article a été reçu par Postes Canada pour être livré au destinataire. Postes Canada fournit à l'expéditeur un reçu officiel frappé du timbre à date.

**REMARQUE :** Pour les enveloppes Courrier recommandé prépayées (CRP), le coupon détachable avec le numéro de suivi de l'article constitue la preuve de confirmation (les CRP sont disponible pour les clients qui détiennent une convention à commandes seulement).

## 7.3 Confirmation de livraison (repérage)

Le service Courrier recommandé permet d'obtenir la confirmation que l'article est arrivé à destination. Au moment de la livraison ou de la tentative de livraison, on balaie l'identificateur de l'article et on saisit la date. On peut obtenir ces données dès midi le jour ouvrable suivant en visitant l'adresse [postescanada.ca](http://postescanada.ca) ou par le truchement du système automatisé de réponse vocale en composant le 1.888.550.6333.

## 7.4 Couverture pour perte ou dommages

Le tarif comprend une couverture pour perte ou dommages pouvant atteindre 100 \$, sous réserve de certaines exceptions.

Postes Canada décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de tout article recommandé contenant des billets de banque, des actions, des obligations ou tout autre titre négociable par le porteur, des billets de loterie, des chèques de voyage, des pièces de monnaie, des bijoux, des métaux précieux travaillés ou non, des pierres précieuses, des lingots d'or, de la poudre d'or ou des timbres-poste, oblitérés ou non. L'expéditeur ne peut pas réclamer une indemnité pour les dépenses engagées pour effectuer la demande d'indemnité ou pour les droits payés pour la couverture.

## 7.5 Renvoi à l'expéditeur

Les articles Courrier recommandé seront renvoyés à l'expéditeur lorsqu'ils ne peuvent être livrés, à condition qu'ils comportent une adresse de retour ou que l'*Avis de changement d'adresse*, s'il y a lieu, ait été acheté par le destinataire pour une adresse à l'extérieur du Canada.

**REMARQUE :** Si l'adresse de retour se trouve à l'intérieur de l'article et non à l'extérieur, Postes Canada retournera moyennant des frais.

## 7.6 Réexpédition du courrier

Les articles Courrier recommandé seront réexpédiés, à condition que le destinataire ait rempli un *Avis de changement d'adresse* et que la nouvelle adresse soit au Canada.

## 8 OPTIONS

Une option est une valeur ajoutée au service qui n'est pas automatiquement offerte dans le cadre du service de base. Le client doit choisir l'option en apposant une étiquette ou un autocollant spécial, ou en cochant une case. La plupart des options sont offertes à des frais additionnels. Les options disponibles sont expliquées ci-dessous.

### 8.1 Copie de la signature

Une image sécuritaire de la signature apparaissant sur le récépissé est accessible sans frais sur le site Web de Postes Canada. Une copie papier de la signature peut aussi être obtenue auprès du Service à la clientèle (1.888.550.6333). La copie papier est envoyée par la Poste-lettres, ou télécopiée dans les trois jours ouvrables. Des frais s'appliquent si le client requiert cette option après le dépôt.

### 8.2 Couverture supplémentaire

Moyennant le versement d'un droit, cette option permet d'acheter une couverture supplémentaire d'une valeur maximale de 5 000 \$CAN pour tout article recommandé du régime intérieur, sous réserve de certaines exceptions.

Postes Canada décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de tout article recommandé contenant des billets de banque, des actions, des obligations ou tout autre titre négociable par le porteur, des billets de loterie, des chèques de voyage, des pièces de monnaie, des bijoux, des métaux précieux travaillés ou non, des pierres précieuses, des lingots d'or, de la poudre d'or ou des timbres-poste, oblitérés ou non.

**REMARQUE :** La couverture additionnelle n'est pas disponible pour les enveloppes prépayées du Courrier recommandé.

### 8.3 Cécogrammes

Les cécogrammes peuvent être expédiés sans frais par voie de surface et par avion.

## 9 ÉTIQUETTES ET DOCUMENTS REQUIS

Les articles doivent être munis d'une étiquette code à barres Courrier recommandé permettant leur repérage.

Les articles de Courrier recommandé peuvent être préparés comme suit:

1. application d'une étiquette Recommandé sur le devant de chaque article.
2. utilisation d'une enveloppe prépayée (avec code à barres).
3. création et impression du code à barres et de la maquette sur l'article de Courrier recommandé ou sur une étiquette ou une enveloppe.

Les clients commerciaux peuvent créer et imprimer le code à barres de repérage de l'envoi recommandé sur l'article lui-même (visible dans la fenêtre de l'enveloppe), sur une étiquette ou sur une enveloppe.

Après avoir préparé vos articles de Courrier recommandé, vous pouvez importer les codes à barres vos articles de Courrier recommandé dans nos Outils électroniques d'expédition 2.0.

En utilisant le fichier d'importation du courrier mécanisable des Outils électroniques d'expédition 2.0, vous pouvez :

- automatiser l'entrée des données dans la *Commande (Déclaration de dépôt)*;
- saisir chacun de vos numéros d'identification pour le suivi des envois recommandés dans notre système de repérage et les associer à chaque numéro de *Commande*;
- obtenir une activité de repérage supplémentaire pour chaque article importé;

- repérer vos articles à l'aide du numéro de DD en utilisant l'option "Recherche de manifeste" du Centre d'affaires en ligne.

Pour de amples renseignements, voir [postescanada.ca/courrierrecommande](http://postescanada.ca/courrierrecommande) ou communiquez avec votre représentant commercial.

## 10 EMBALLAGE

Tous les articles doivent être emballés conformément aux normes d'emballage standard du service d'origine utilisé dans le cadre du régime intérieur.

## 11 ADRESSAGE

Les adresses doivent être lisibles et complètes et doivent comprendre le nom du destinataire et le bon Code postal. Voir [Directives d'adressage](#) pour de plus amples renseignements.

## 12 DÉPÔT DES ARTICLES COURRIER RECOMMANDÉ

Le client peut déposer ses articles Courrier recommandé à n'importe lequel des endroits suivants :

- à un bureau de poste;
- à un établissement de traitement du courrier.

Tous les articles Courrier recommandé doivent être déposés à un bureau de poste autorisé ou remis à un facteur rural. Ces articles ne peuvent être déposés dans une boîte aux lettres publique ni dans un récipient à courrier. L'expéditeur reçoit un avis d'expédition au moment du dépôt.

**REMARQUE :** Seulement les enveloppes Courrier recommandé prépayées (CRP), peuvent être déposés dans une boîte aux lettres publique (les CRP sont disponible pour les clients qui détiennent une convention à commandes seulement). Pour les enveloppes Courrier recommandé prépayées (CRP), le coupon détachable avec le numéro de suivi de l'article constitue la preuve de confirmation.

Les articles déposés après l'heure de fermeture de l'installation postale approuvée par Postes Canada sont jugés déposés le jour ouvrable suivant. Consultez le site [postescanada.ca/pltpdocumentsdesoutien](http://postescanada.ca/pltpdocumentsdesoutien) pour la liste des heures de fermeture des installations.

## 13 LIVRAISON DES ARTICLES COURRIER RECOMMANDÉ

Là où le courrier est habituellement livré à la porte du destinataire, l'article Courrier recommandé sera livré à la porte, pourvu qu'une personne soit disponible pour signer le récépissé. Si personne n'est disponible, une carte *Avis de livraison* sera laissée dans la boîte aux lettres. Les articles Courrier recommandé livrés à une boîte postale multiple, à une boîte postale communautaire, à une boîte aux lettres rurale, à une case postale ou au moyen de la poste restante seront automatiquement annoncés par carte.

Une signature est obligatoire avant d'effectuer la livraison d'un article Courrier recommandé. Si le destinataire ou son représentant refuse de signer, l'article Courrier recommandé sera renvoyé à l'expéditeur.